



**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 mars 2023**

Le Conseil Municipal, s'est réuni le 30 mars 2023 sous la présidence de Mr Guy SAUVAITRE, Maire.

Les décisions suivantes ont été prises au cours de cette séance :

- Approbation des comptes administratifs identiques aux comptes de gestion du Receveur de la commune 2022.
- Affectation des résultats 2022 du budget principal de la commune comme suit :

Les comptes administratifs font apparaitre :

- ✓ un excédent de fonctionnement de : 259 517.97 €
- ✓ un excédent reporté de : 244 707.56 €
- ✓ **Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 504 225.53 €**
- ✓ un excédent global d'investissement de 24 887.14 €
- ✓ un déficit des restes à réaliser de : 169 449.10 €
- ✓ **Soit un besoin de financement de : 144 561.96 €**

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

- ✓
- ✓ Résultat d'exploitation au 31.12.2022 : **Excédent** : 504 225.53€
- ✓ Affectation complémentaire en réserve (1068) : 144 561.96 €
- ✓ Résultat REPORTE en Fonctionnement (002) : 359 663.57 €
- ✓ Résultat d'Investissement REPORTE (001) : **Excédent** : 24 887.14 €

- Vote des taux d'imposition 2023 avec **application d'une augmentation de 5% sur les taux 2022, et fixe les taux pour 2023 comme suit :**

- ✓ Taxe foncière bâti : **27.14 %**
- ✓ Taxe foncière non bâti : **29.82 %**
- ✓ Taxe d'habitation : **14.34 %**

- Vote des budgets primitifs 2023 :

- Budget Principal Commune

APPROUVE, à l'unanimité, le budget primitif 2023 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de **fonctionnement**, à **1 453 072.54€** ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section **d'investissement**, à **2 154 527.67€**

- Budget annexe Lotissement les bons enfants

APPROUVE, à l'unanimité, le budget primitif 2023 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de **fonctionnement**, à **42 847.66€** ;

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section **d'investissement**, à **57 365.28€**
 - Budget annexe Lotissement les grandes vignes
APPROUVE, à l'unanimité, le budget primitif 2023 arrêté comme suit :
 - au niveau du chapitre pour la section de **fonctionnement**, à **30 159.62€** ;
 - au niveau du chapitre et des opérations pour la section **d'investissement**, à **1 320.48€**
 - Budget annexe Lotissement le Pré Paillet
APPROUVE, à l'unanimité, le budget primitif 2023 arrêté comme suit :
 - au niveau du chapitre pour la section de **fonctionnement**, à **259 835€** ;
 - au niveau du chapitre et des opérations pour la section **d'investissement**, à **265 670.00 €**
 - Budget annexe Station de lavage
APPROUVE, à l'unanimité, le budget primitif 2023 arrêté comme suit :
 - au niveau du chapitre pour la section de **fonctionnement**, à **2 000€** ;
 - au niveau du chapitre et des opérations pour la section **d'investissement**, à **103 599.00 €**
-
- Echancier de remboursement de l'avance du budget principal au budget annexe station de lavage sur 6 ans.
 - Autorisation donnée à M. le Maire de procéder, à compter du 1er janvier 2023, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections. Cette autorisation fait suite à la mise en place de la nomenclature M57
 - Autorisation de signer l'acte de cession du Foyer de vie
 - Reprise de concessions en l'état d'abandon au cimetière dans la partie F du plan
 - Droit de passage accordé à TDF sur la parcelle communale XC18.
 - Création d'un emploi d'adjoint d'animation principal 1^{ère} classe **au 1^{er} juillet 2023**
 - Mme Bâton Isabelle est nommée en qualité de correspondant titulaire au CNAS
 - Motion de Soutien au centre hospitalier de Ruffec
 - Gîte du Parc – Adhésion aux offres locales du CNAS
 - Le Loyer du logement locatif situé 2 Impasse Mendel Ghendler est fixé à 400€ mensuel hors charges
 - le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption concernant le bien cadastré section AC n°194 situé à CHAUNAY « 2 route de Brux ».

Affiché le 06 avril 2023, à CHAUNAY